
Le Ghana examine de près l'utilisation de l'argent des contribuables

*Adjeinim Boateng Adjei, P.D.G. de l'autorité responsable des achats publics au Ghana, s'entretient avec Richard Gerster**

R.G. : Vous êtes le chef supérieur de l'autorité responsable des achats publics au Ghana. De quoi s'agit-il en fait ?

A.B.A. : La population a besoin d'écoles, de ponts, d'eau. Les constructions que nécessitent ces infrastructures sont généralement financées par des fonds publics. Quand une région inscrit à son budget la construction de 200 puits d'eau, il faut éviter qu'au final, la population doive se contenter de 100 puits seulement parce que les lenteurs ou les abus ont englouti la moitié des fonds. Pour prévenir le gaspillage des recettes fiscales, le gouvernement et le Parlement ont défini des règles du jeu. Celles-ci doivent être respectées lors de l'octroi de commandes publiques. Notre intérêt premier n'est pas d'emprisonner les gens qui enfreignent les règles. Notre mission et notre ambition sont avant tout le respect des règles du jeu pour prévenir les abus.

Comme vous le savez, la Suisse considère que l'établissement de cette autorité est une priorité et le SECO a soutenu cette démarche à plusieurs reprises grâce à la coopération technique. Quelle est l'import-



Adjeinim Boateng Adjei est, depuis août 2005, chef de l'autorité responsable des achats publics au Ghana. Avant cette nomination, il a travaillé dans l'économie privée (Logic Consult Ghana Ltd.). Il possède un diplôme universitaire en logistique et sciences des transports de Cranfield (Grande-Bretagne). Il a obtenu en outre un diplôme du cours post-grade du West Bromich College (Grande-Bretagne) pour le commerce et la technologie. Voir aussi <http://www.ppbghana.org/about/ppbboard.asp>.

tance de l'autorité responsable des achats publics au Ghana ?

Le volume des commandes publiques du Ghana est estimé pour 2007 à 2,3 milliards de dollars états-unis. Ceci représente 17 pour cent du revenu national (GDP), respectivement 80 pour cent de toutes les recettes fiscales. L'importance ne peut guère être surestimée. Dans certains cas, les moyens en jeu sont énormes. Lors d'une mise au concours, deux offres ont été soumises, l'une pour 170 millions de dollars, la seconde pour 80 millions de dollars. Le concurrent éliminé en dépit de son offre plus avantageuse s'est adressé à notre autorité ; celle-ci est intervenue et a suspendu la procédure d'adjudication. A l'autre extrémité, nous avons d'innombrables mini-transactions.

A quoi en est le Ghana aujourd'hui en ce qui concerne les achats publics ? Quel est son bilan provisoire ? Y a-t-il une recette éprouvée pour prévenir la corruption ?

Il n'existe pas de recette absolue contre la corruption et même nos règles du jeu ne peuvent pas empêcher tout abus. Une volonté politique très claire est toutefois déterminante pour la réussite. C'est en 2003 que le Parlement a adopté les bases légales. Le conseil des achats publics a été créé en 2004 (« Public Procurement Board »). En 2005, notre autorité est entrée en fonction; elle compte aujourd'hui 48 collaborateurs et collaboratrices. L'instance indépendante d'appel et de recours a été créée en 2007 (« Appeals and Complaints Panel »). Nos règles du jeu jouissent d'une notoriété internationale en raison des standards élevés qui ont été établis. Le défi consiste maintenant à les faire connaître partout, à former du personnel et à promouvoir leur application – pas seulement à Accra, la capitale, mais dans tout le pays.

Votre travail n'est pas seulement estimé par les contribuables ghanéens. Il accroît

aussi l'efficacité de la coopération au développement puisque la Suisse et 10 autres pays et organisations participent au financement du budget de l'Etat ghanéen. Le gouvernement et les donateurs se mettent d'accord chaque année sur les conditions auxquelles l'aide budgétaire sera accordée. Dans cet ensemble de conditions, la mise en place d'une autorité responsable des achats publics a occupé à plusieurs reprises une place prépondérante. Comment voyez-vous l'aide budgétaire sous l'angle de votre travail ?

J'aimerais préciser quelque chose : notre travail est apprécié par la majorité, mais au fil du temps, nous nous sommes fait des ennemis ! Revenons à l'aide budgétaire : c'est un bon mécanisme pour faire avancer les réformes. Mais n'oublions pas une chose : il ne s'agit pas pour nous de répondre aux critères dont il a été convenu pour faire plaisir aux donateurs étrangers. Ce sont des réformes que nous devons de toute manière entreprendre dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires publiques. C'est un fait que l'autorité responsable des achats publics a été citée à plusieurs reprises dans les critères de prestations. La beauté de la chose, c'est que je peux évaluer immédiatement la valeur de mon travail pour le pays. Si nous ne satisfaisons pas aux conditions de paiement, l'aide budgétaire est réduite et il manque au Ghana les fonds dont il a impérativement besoin pour se développer.

La législation du Ghana permet aux donateurs étrangers de l'aide au développement d'appliquer leurs propres directives en ce qui concerne les achats qu'ils financent. Dans l'esprit de l'aide budgétaire, ce sont les directives du pays partenaire qui devraient prévaloir. Qu'en est-il en pratique au Ghana ?

Les directives des donateurs sont souvent appliquées dans les projets financés par les donateurs, en particulier dans le cas de la Banque mondiale. Ce n'est que récemment que la Banque mondiale a laissé entendre que les règles du Ghana en matière d'achats devraient pouvoir être appliquées prochainement, puisque nous pouvons

faire état de bons résultats concernant les prestations. Il faut noter que différents projets financés par d'autres donateurs satisfont, aujourd'hui déjà, aux directives du Ghana en matière d'achats. L'harmonisation dans le sens d'une adoption de nos règles du jeu a commencé.

Les organisations non gouvernementales reprochent parfois à la Banque mondiale et aux pays donateurs qu'en s'investissant en faveur des règles du jeu dans le domaine des achats publics, ils oeuvrent en réalité au profit de l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence internationale. Quelles sont vos expériences à cet égard ?

Le Ghana adhère à l'idée du libre-échange, si bien que nos marchés sont déjà ouverts aujourd'hui aux produits étrangers. Les mises au concours internationales ne sont nécessaires que lors de grands projets. Selon le système en vigueur pour les achats publics, la mise au concours est internationale lors de commandes dépassant 1,5 millions de dollars dans le cas de marchandises et dépassant 2 millions de dollars dans le cas de travaux. Quand les commandes sont inférieures, on prévoit un appel d'offres national. Dans ce cas, toutes les entreprises enregistrées au Ghana peuvent soumettre une offre, indépendamment de leur nationalité.

Si l'on considère les tâches de l'autorité responsable des achats publics, ne serait-il pas indiqué d'avoir une autorité indépendante du gouvernement ?

L'indépendance des institutions fait l'objet de la plus grande attention. La création d'une chambre d'appel et de recours indépendante notamment (« Appeals and Complaints Panel ») est un acquis de taille. Le gouvernement n'a pas tenté pour le moment de s'immiscer dans les affaires en cours de l'autorité responsable des achats. Du point de vue financier, l'indépendance pourrait être encore développée. Notre autorité est financée par les recettes fiscales générales. Le Cameroun, en revanche frappe, tous les achats publics d'une taxe infime de 0.05 pour cent que l'Etat met de côté pour une affectation précise.

* L'auteur, Richard Gerster, est économiste et travaille comme consultant indépendant et publiciste (www.gersterconsulting.ch). Cette interview fait partie d'une série mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et consacrée à l'aide budgétaire sous différents aspects. Les articles reflètent l'opinion personnelle de l'auteur.